



**Délibération du Conseil Municipal
Commune de ROUVRES
28260**

Séance du 13 juin 2025

2025/11

**République Française
Département d'Eure et Loir**

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part à la délibération
15	15	11
L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire. Le Conseil Municipal a été convoqué le 05 juin 2025.		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Christophe LEBON, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Aurélien MAUFRAIS.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Vincent RAYMOND ayant donné pouvoir à Madame Odile MENNESSON
Monsieur Hadrien LESUEUR ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MILWARD
Madame Danièle LARGILLIERE ayant donné pouvoir à Madame Catherine PONSARDIN

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND,
Monsieur Jehan LALANDE,
Monsieur Jérémie ZARPAS,
Madame Alice LIGNEUL.

Monsieur Albert ROUILLARD a été élu secrétaire.

Objet de la délibération : Tarification du repas du 14 juillet pour les personnes non domiciliées sur la commune

La Municipalité propose des festivités pour la fête du 14 juillet. Un repas est organisé avec une capacité de 120 places. Les habitants de Rouvres inscrits auprès de la mairie dans le délai prévu précisé dans le flyer distribué dans les boîtes aux lettres participent gratuitement au repas offert par la commune.

2025/11

Pour les personnes non domiciliées sur la commune qui souhaitent s'inscrire au repas, Madame le Maire propose d'instaurer un tarif, comme l'an passé, au plus proche du prix de revient du repas :

Adultes : 26 €

Enfants de 5 à 12 ans : 15 €

Madame le Maire propose d'inscrire en priorité les Rouvrais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'instaurer un tarif pour les personnes non domiciliées sur la commune :

Adultes : 26 €

Enfants de 5 à 12 ans : 15 €

Décide d'inscrire en priorité les Rouvrais.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

A Rouvres,

Le 13 juin

Le Maire,



Nathalie MILWARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803217-20250613-202511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025
Affichage : 16/06/2025